



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le **30 JAN. 2024**

À l'attention des personnels de la Gendarmerie Nationale

Madame, Monsieur, *chers militaires, chers personnels civils,*

Vous le savez, les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le plus grand évènement planétaire que notre pays a l'honneur d'accueillir. La dernière fois que cela a été le cas, c'était il y a un siècle. Dans un contexte de menace terroriste très importante, la sécurité constitue un défi que nous sommes capables de relever collectivement, démontrant ainsi que les forces de l'ordre françaises sont parmi les plus performantes du monde.

Ce défi, c'est celui des agents du ministère qui connaîtront une mobilisation exceptionnelle au sein de la police, de la gendarmerie, des préfetures, des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI), de l'administration centrale et qui contribueront ainsi à ce succès collectif.

Personnels militaires et civils de la gendarmerie nationale, à votre tête, je sais que vous avez déjà été particulièrement sollicités depuis de nombreux mois pour faire face aux menaces sécuritaires et garantir la paix publique dans les moments les plus difficiles. Nos concitoyens ont pu compter sur votre disponibilité et votre professionnalisme pour permettre aux manifestations de se dérouler conformément aux exigences de notre démocratie. Avec le Président de la République, nous avons vu votre engagement et votre résilience dans les situations les plus dégradées, notamment dans le cadre des épisodes de violences urbaines de l'été dernier.

Alors que votre mobilisation en 2024 sera d'une intensité exceptionnelle, je veux que votre investissement hors du commun soit justement reconnu. Vous savez que vous pouvez compter personnellement sur moi, comme je l'ai démontré depuis bientôt quatre ans.

J'ai donc, comme à mon habitude, multiplié les rencontres avec vous sur le terrain pour vous entendre. J'ai également rencontré régulièrement vos chefs ainsi que le groupe de liaison du Conseil de la fonction militaire gendarmerie et les représentants syndicaux des personnels civils qui m'ont relayé vos demandes et vos préoccupations.

Je souhaite directement vous informer de mes décisions.

Tout d'abord, s'agissant des permissions et congés, la période comprise entre le 24 juillet et le 11 août appelle, vous le savez et comme je l'ai dit publiquement voilà plus d'un an, une mobilisation à 100%. En revanche, en dehors de cette période, l'engagement des forces sera organisé afin d'autoriser deux semaines de congés, soit 10 jours ouvrés au moins pour chaque agent entre le 15 juin et le 15 septembre. J'appellerai le commandement à porter une attention particulière aux contraintes personnelles, notamment pour ceux qui connaissent, au sein de leurs familles, des accidents de la vie. Les congés bonifiés qui ne pourraient être pris du fait des nécessités de service pourront être reportés en 2025. Je souhaite que l'organisation du service et des absences autorisées se fasse au plus près du terrain, en

concertation étroite avec vous, et non décidée de Paris. Ces règles seront bien sûr fortement adaptées dans les Outre-mer, où il s'agira de compenser la diminution du nombre de forces mobiles mobilisées en métropole, et à l'étranger.

Sur ma proposition, et après accord du Président de la République et du Premier ministre, les moyens nécessaires seront dégagés pour permettre à la fois la juste rémunération de votre engagement et le financement des mesures d'accompagnement social.

Ainsi, une prime spécifique sera versée aux agents de tout le ministère investis dans la préparation ou le déroulement des Jeux. Concernant les personnels de la gendarmerie, la prime sera versée selon des modalités que je souhaite vous communiquer dès à présent :

- Les personnels militaires et civils de la gendarmerie nationale qui auront effectivement limité leur période de congés pendant les Jeux, bénéficieront d'une prime exceptionnelle à hauteur de 1 000 € ;
- Cette prime sera portée à hauteur de 1 600 € pour les personnels affectés dans un département qui accueille une épreuve olympique (dont la Polynésie française), ceux déplacés durablement hors garnison et les militaires des escadrons de gendarmerie mobile déplacés ;
- Pour les personnels affectés en Ile-de-France et ne bénéficiant pas des différentes indemnités de déplacement, un versement complémentaire de 300 € sera attribué, compte tenu de leur très haut niveau d'engagement et des contraintes d'organisation spécifiques qui pèseront sur eux.

L'indemnité pour absence missionnelle, mise en œuvre au sein de la gendarmerie depuis le 1^{er} juillet 2023, sera versée à tous les personnels militaires d'active déplacés hors garnison dès lors que ce déplacement entraîne une absence au moins égale à quatre nuitées consécutives. Je signerai l'arrêté interministériel dans les prochains jours.

De façon inédite, contrairement aux primes exceptionnelles précédentes, j'ai voulu que ces règles d'attribution soient donc fixées et connues avant l'évènement. C'est la meilleure garantie pour un traitement équitable et transparent de cette juste rétribution indemnitaire.

Nous devons également un soutien particulier à vos familles. J'ai demandé aux préfets de mobiliser les services publics locaux pour que l'accueil des enfants des agents du ministère soit une priorité pendant la période des Jeux dans chaque département, en complément de la mobilisation exceptionnelle des opérateurs et partenaires historiques du ministère qui augmenteront leur offre de séjour pour les enfants.

Nous travaillons également en lien avec le ministère des Armées pour contribuer au paiement de services à la personne (frais de garde d'enfants). En parallèle, nous augmenterons la subvention des opérateurs sociaux Fondation Maison de la Gendarmerie (FMG) et Institution de gestion sociale des armées (IGESA).

Enfin, je sais que vous attendez que l'ensemble des engagements pris dans le cadre du protocole lié à la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, signé en mars 2022, soit tenu. Ils le seront :

- L'indemnité de sujétions spéciales des corps militaires de soutien et des personnels civils de la gendarmerie, dont j'ai signé les textes, sera mise en œuvre prochainement ;
- La prime de voie publique sera effective pour plus de 52 000 militaires à hauteur de 100 € par mois : une première tranche de 50 € par mois dès le 1^{er} juillet 2024, soit avant les Jeux, et une seconde tranche de 50 € par mois au 1^{er} juillet 2025, soit 100 € par mois au total ;
- Concernant les travaux statutaires relatifs aux corps d'officiers de la gendarmerie, visant en particulier une nouvelle structuration indicielle garante d'un meilleur positionnement interministériel, de fidélisation et d'attractivité, je solliciterai le ministre des Armées pour nous accorder sur une mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2025 dans la gendarmerie nationale ;

- Le périmètre des missions éligibles à l'indemnité d'absence missionnelle sera étendu en 2025 ;
- Dans le cadre de la création progressive des 239 nouvelles brigades, les dispositifs indemnitaires seront adaptés (financement progressif de 1000 primes OPJ supplémentaires et adaptation du dispositif IFR) ;
- L'extension de l'aide complémentaire harmonisée pour l'alimentation des personnels civils sera progressivement poursuivie.

Je sais que vous avez toujours été au rendez-vous des grands moments de notre Histoire. Les Jeux Olympiques et Paralympiques marqueront nos vies et je sais que les Français peuvent compter sur vous pour garantir leur sécurité dans ce moment exceptionnel.

Vos prières, comme toujours,
comptent sur moi.

Très sincèrement.



Gérald DARMANIN